

REPUBLIQUE FRANCAISE - VILLE DE BAYONNE (PA)

O/J N°32

Séance du 28 mai 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 22 mai 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Chabaud-Nadin à M. Neys ; M. Salanne à Mme Durruty ; Mme Capdevielle à M. Etcheto ; M. Bergé à Mme Aragon.

EXCUSEE : Mme Juzan.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FINANCES – Compte administratif 2014 – Budget principal.

Les crédits votés pour l'exercice 2014 s'élèvent globalement à 126,2 M€ :

Crédits votés	Budget primitif	Décisions modificatives	Total
Section d'investissement	35,2 M€	18,7 M€	53,9 M€
Section de fonctionnement	70,7 M€	1,6 M€	72,3 M€
Cumul	105,9 M€	20,3 M€	126,2 M€

I – L’EXÉCUTION BUDGÉTAIRE :

Elle se présente schématiquement de la manière suivante :

	Crédits votés	Réalisé	Restes à réaliser
Recettes d'investissement	53 856 000 €	41 419 576,81 €	3 688 700 €
Dépenses d'investissement *	53 856 000 €	43 818 641,80 €	9 459 600 €
Solde d'investissement		-2 399 064,99 €	
Recettes de fonctionnement	72 309 000 €	76 149 245,48 €	
Dépenses de fonctionnement	72 309 000 €	70 922 625,72 €	
Résultat de fonctionnement 2014		5 226 619,76 €	
Résultat antérieur reporté		500 000,00 €	
Résultat cumulé de fonctionnement		5 726 619,76 €	
Résultat de clôture (investissement + fonctionnement)		3 327 554,77 €	

* *y compris solde reporté 2013*

1. La section de fonctionnement

Les recettes de l'exercice s'élèvent globalement à 76,15 M€, en baisse de 0,9 % par rapport à l'exercice précédent.

Les recettes réelles, hors produits de cessions, représentent 70,9 M€, contre 71 M€ en 2013.

Hors produits financiers et exceptionnels, les recettes de gestion courante sont inférieures de 1,4 M€ au compte administratif 2013, soit une évolution de - 1,9 % qui s'explique essentiellement par la baisse de la dotation forfaitaire versée par l'État et par un produit moins favorable pour la fiscalité indirecte.

Le taux de réalisation (recettes réalisées/crédits votés) est de 99,5 % contre 102 % en moyenne pour les trois années précédentes. Si la réalisation est conforme aux prévisions, il faut noter toutefois qu'elle ne dégage pas de ressources complémentaires, contrairement aux exercices antérieurs.

Pour les principaux postes de recettes, les précisions suivantes peuvent être apportées.

Le produit des impôts locaux (taxe d'habitation et taxes foncières) est de 28 M€, en progression de 2,5 % par rapport à l'exercice précédent (soit + 0,7 M€), sensiblement plus faible que celle constatée les années précédentes (5 % en moyenne). Hors revalorisation forfaitaire, la variation physique des bases, correspondant à l'impact de nouvelles constructions est 2,1 % pour la taxe foncière et de 1,2 % pour la taxe d'habitation.

L'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire correspondent à un reversement partiel de la contribution économique territoriale perçue par la communauté d'agglomération. Elles totalisent 14,9 M€, soit une baisse de 227 K€ par rapport à 2013 qui s'explique par le fait que la contribution de Bayonne au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales a été déduite du montant de la dotation de solidarité communautaire pour 256 K€. Les reversements financiers de l'Agglomération ont donc été stables en 2014 à périmètre constant.

Après deux années de forte hausse, le produit de la fiscalité indirecte s'établit à 3,3 M€, en baisse de 607 K€ (- 16 %). Deux taxes voient en effet leur produit diminuer de manière significative : la taxe additionnelle aux droits de mutation (1,6 M€ contre 2 M€ en 2013, soit - 391 K€) et la taxe sur les terrains constructibles (20 K€ contre 376 K€ en 2013, soit - 355 K€). Pour la taxe sur l'électricité et la taxe de séjour, les montants perçus sont très proches de l'an dernier, respectivement 953 K€ et 229 K€. La taxe sur la publicité extérieure enregistre un produit en hausse, soit 464 K€ (+ 136 K€). Il est précisé que ces différentes variations avaient été anticipées en grande partie, puisque le montant réalisé correspond à 99 % de la prévision budgétaire.

Les dotations versées par l'État représentent 10,4 M€ contre 11 M€ en 2013, en raison d'une baisse importante de la dotation forfaitaire : -0,6 M€. Les compensations fiscales s'élèvent à 1,87 M€, en légère diminution par rapport à l'année précédente (- 2 %), de même que le montant des subventions et participations reçues : 1,8 M€ (- 2 %).

La tarification des équipements municipaux et l'utilisation du domaine public génèrent une recette de 7,6 M€, en baisse de 2,7 % par rapport à l'exercice précédent (- 213 K€). Les principaux postes de recettes sont la billetterie des arènes : 1,12 M€ ; les droits de stationnement sur voirie : 1,8 M€ ; la facturation des cantines et garderies : 1,16 M€ (hausse de 5 % résultant d'une fréquentation accrue) ; les crèches municipales : 0,97 M€ ; les redevances d'occupation du domaine public communal : 1,53 M€ ; les équipements sportifs : 0,4 M€.

Les « autres produits de gestion courante » s'élèvent à 0,72 M€ contre 0,87 M€ en 2013 (- 159 K€), diminution attendue et qui s'explique par un encasement exceptionnel de 120 K€ l'an dernier pour la retransmission télévisée de deux corridas, et par une recette de location inférieure pour les concerts aux arènes (85 K€ contre 146 K€ en 2013, du fait d'un moindre nombre de concerts).

Enfin, les produits exceptionnels enregistrent un montant élevé : 1,45 M€ contre 0,35 M€ en 2013, en raison de l'indemnité obtenue pour les désordres de construction de la bibliothèque universitaire (1,1 M€).

Les recettes d'ordre représentent 3,9 M€, correspondant aux travaux d'investissement réalisés en régie (0,5 M€) et aux écritures liées aux cessions immobilières (3,4 M€).

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2014 s'élèvent globalement à 70,9 M€ contre 69,4 M€ au compte administratif 2013.

Les dépenses réelles représentent 63,5 M€, soit une progression de 3,3 %. Il convient de souligner que cette évolution est fortement influencée par les charges exceptionnelles et les dotations aux provisions : l'augmentation des dépenses de gestion courante est en fait limitée à 1,4 %.

L'exécution budgétaire est conforme aux prévisions, avec un taux de réalisation de 97 %, identique aux exercices précédents.

Les charges de personnel s'élèvent à 33,6 M€ contre 33 M€ en 2013, soit une évolution de 2,1 %, ce qui représente un infléchissement notable par rapport aux exercices précédents après une hausse de 3,7 % en 2013 et de 3,2 % en 2012. Ce chapitre comprend la masse salariale du personnel municipal proprement dite (32,9 M€), ainsi que la rémunération des toreros (0,59 M€, en baisse de 14 %) et les contrats d'intervenants à l'espace socioculturel municipal (0,12 M€).

Les charges « à caractère général » (achats, fluides et charges externes) totalisent 15,8 M€, soit une évolution de 1,5 % (contre 3,6 % en 2013).

Les subventions et contributions obligatoires ont été stabilisées au niveau atteint en 2013, soit 10 M€. Le montant des subventions versées aux associations et clubs sportifs représente 5 M€, également au même niveau qu'en 2013.

Le montant des charges financières représente 1,9 M€, en baisse de 12 % (- 0,27 M€), le maintien des taux courts à un niveau très faible durant l'année 2014 ayant permis une nouvelle diminution des intérêts payés.

Le chapitre 014 « atténuation de produits » représente 0,23 M€, comprenant uniquement le versement de la taxe de séjour à l'Office de tourisme et au Conseil départemental pour un montant très proche de 2013.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 0,52 M€ (0,26 M€ en 2013) et les dotations aux provisions à 1,4 M€ (0,2 M€ en 2013). Ces dernières connaissent une forte hausse (+1,2 M€) qui résulte de la constitution d'une provision pour les travaux à réaliser sur la bibliothèque universitaire, qui seront financés par l'indemnité obtenue courant 2014.

Les dépenses d'ordre, ne se traduisant par aucun décaissement, s'élèvent à 7,4 M€ (7,9 M€ en 2013). Elles correspondent aux dotations aux amortissements pour 2,6 M€ et aux écritures liées à des cessions de bâtiments, de terrains ou de matériels pour 4,8 M€.

Le résultat de l'exercice 2014 s'établit à 5,2 M€, sensiblement inférieur aux exercices précédents (7,4 M€ en 2013) en raison d'un moindre niveau de recette. En y ajoutant le résultat antérieur reporté (0,5 M€), le résultat cumulé de fonctionnement ressort à 5,7 M€, supérieur de 1,7 M€ à la prévision budgétaire.

2. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement ont représenté globalement 40,7 M€ en 2014, légèrement inférieures aux dépenses 2013 (42,6 M€).

Les deux postes principaux sont :

- le remboursement du capital des emprunts : 5,8 M€ (6 M€ en 2013),
- les dépenses d'équipement proprement dites (acquisitions et travaux, y compris travaux en régie) : 19,6 M€ contre 19,3 M€ en 2013. L'effort d'investissement de la Ville est ainsi resté très important en 2014, supérieur d'environ 50 % à la moyenne des villes de notre strate (442 €/hab. contre 290 €/hab.).

Les dépenses d'investissement comprennent également :

- des opérations de gestion de dette pour 8,6 M€ ;
- des travaux effectués pour le compte de la communauté d'agglomération pour 0,6 M€ (pont Mayou), laquelle en assure le financement ;
- des opérations d'ordre et diverses opérations pour 6,1 M€.

Pour les dépenses d'équipement, le taux de paiement des crédits votés est de 61 %, légèrement supérieur à l'an dernier. Les dépenses engagées en 2014 mais non encore payées au 31 décembre sont reportées sur l'exercice 2015 pour un total de 9,3 M€.

La répartition des dépenses d'équipement par domaine d'activité est la suivante (le détail des programmes d'investissement figurant sur une liste annexée au document budgétaire) :

- 0,9 M€ dans le domaine scolaire, avec notamment 101 K€ pour le déploiement du plan numérique, 243 K€ pour la rénovation de l'école Malégarie et l'aménagement du pôle théâtre, 102 K€ pour la réfection de la cour de l'école Brana ;
- 2,4 M€ dans le domaine culturel, dont 433 K€ pour la mise en valeur des remparts (projet Fortius), 428 K€ pour la réfection de la charpente et des murs de l'église Saint-André, 255 K€ pour la mise en sécurité du château Marracq, 202 K€ pour le regroupement des salles de cinéma d'art et d'essai et 76 K€ pour la numérisation des fonds basques (projet Bilketa) ;
- 2,6 M€ pour les équipements sportifs, avec 925 K€ pour la réalisation du pôle rugby des Hauts de Bayonne, 554 K€ pour la création d'un terrain synthétique à Dauger, 486 K€ pour l'aménagement des terrains de football à la Floride et 105 K€ pour la réfection du sol de la piscine Lauga ;
- 2,3 M€ dans le domaine social, dont 612 K€ pour la construction de la crèche Luma et 1 484 K€ pour celle de la nouvelle MVC Habas ;
- 8 M€ pour les espaces publics et de la voirie, comprenant notamment 1,6 M€ pour la requalification de l'avenue Resplandy, 524 K€ pour la piétonisation de la rue Poissonnerie, 646 K€ pour le renforcement du pont du chemin de halage de la Nive, 575 K€ pour la réorganisation de la voirie du quartier Balichon, 344 K€ pour le réaménagement de la rue du télégraphe, 345 K€ pour les circulations douces ;
- 0,5 M€ au titre de l'urbanisme, correspondant principalement aux subventions d'équipement versées pour les réhabilitations d'immeubles (380 K€) ;

- 0,4 M€ pour le tourisme et commerce, avec 244 K€ pour la rénovation des Halles et 128 K€ pour la restructuration de l'Office de tourisme ;
- 2 M€ pour le gros entretien et la mise aux normes des bâtiments municipaux, le renouvellement du matériel, des véhicules et du parc informatique.

Le financement des dépenses d'équipement (19,6 M€) a été réalisé de la manière suivante :

- | | | |
|--|---------|------------------|
| - emprunt : | 8,0 M€ | (1 M€ en 2013), |
| - subventions : | 3,2 M€ | (3,7 M€ en 2013) |
| - ressources propres (fonds de compensation de la TVA, taxe d'aménagement et divers) : | 3,1 M€ | (2,5 M€ en 2013) |
| - autofinancement net : | 3,3 M€ | (4,1 M€ en 2013) |
| - produits des cessions : | 1,3 M€ | (5,0 M€ en 2013) |
| - baisse fonds de roulement : | 0,7 M€. | |

Le financement est assuré à 56 % par les subventions reçues, les ressources propres l'autofinancement net et le produit des cessions ; le recours à l'emprunt représente 40 % des ressources (le solde correspondant à la mobilisation du fonds de roulement).

La différence entre les dépenses et les recettes d'investissement réalisées se traduit par un solde négatif de 2,4 M€. L'addition du résultat de fonctionnement cumulé (5,7 M€) et de ce solde d'investissement constitue le résultat de clôture du compte administratif : 3,3 M€, qui correspond (approximativement) au niveau du fonds de roulement.

II – LA SITUATION FINANCIERE :

L'endettement

Le capital de la dette au 31 décembre 2014 est de 63,9 M€, en hausse de 2,2 M€ par rapport à l'exercice précédent.

L'évolution de l'encours s'explique de la manière suivante :

- ⇒ le capital remboursé représente 5,8 M€ ;
- ⇒ trois nouveaux emprunts ont été mobilisés pour un total de 8 M€ : 2 M€ auprès de la Caisse d'épargne, 2 M€ auprès de la Société générale et 4 M€ auprès de la Banque postale, tous trois à taux variable et sur une durée de 20 ans.

La répartition de la dette par type de taux d'intérêt évolue légèrement dans le sens d'un rééquilibrage entre taux fixes et taux variables, de manière à optimiser les frais financiers. Les emprunts à taux fixe représentent désormais 58 % contre 64 % fin 2013, les contrats indexés sur livret A 9 %, et les autres contrats à taux variable 33 %. La comparaison avec la moyenne des villes de même taille fait apparaître une proportion de taux fixe un peu plus élevée à Bayonne et également davantage de taux indexés et de livret A, ce qui s'explique par l'absence de prêts structurés dans notre dette (ces derniers représentent en moyenne 15 % de l'encours pour les autres villes). Les états annexés au document budgétaire présentent la liste complète des emprunts souscrits et leurs caractéristiques.

Le taux d'intérêt moyen de la dette ressort à 2,75 % (3,06 % fin 2013), sensiblement inférieur à la moyenne des communes de taille comparable : 3,36 %. La durée résiduelle est inchangée à 11 ans et 7 mois, plus courte également que pour les autres villes : 13,8 années. La répartition de l'encours par prêteurs est bien diversifiée entre sept établissements, avec une part qui varie de 6 % pour la Banque postale à 24 % pour la SFIL.

L'annuité de la dette payée en 2014 s'élève à 7,6 M€ (- 0,4 M€ par rapport à 2013), dont 1,8 M€ pour les frais financiers (- 0,2 M€) et 5,8 M€ pour le remboursement du capital (-0,2 M€). La part des intérêts dans le total des charges de fonctionnement reste très limitée : 2,8 %.

L'autofinancement

La diminution des recettes de fonctionnement a pour conséquence une réduction de la capacité d'autofinancement brute (CAF brute, calculée hors produits de cession), qui s'établit à 9 M€, contre 10,1 M€ précédemment. Elle représente 198 € par habitant, soit un niveau supérieur de 15 % à la moyenne des villes de même taille.

La capacité d'autofinancement nette, c'est-à-dire l'autofinancement réellement disponible après remboursement des emprunts, s'établit à 3,3 M€ (4,1 M€ en 2013).

Le ratio de désendettement, qui vise à mesurer la capacité de la ville à rembourser sa dette à partir de l'autofinancement, représente désormais 7,1 années (contre 6,1 ans en 2013). Cela traduit une situation financière saine, dans la mesure où on considère habituellement qu'un ratio supérieur à 12 ans correspond à une situation tendue.

Il est demandé au conseil municipal d'élire son président de séance en vertu de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et conformément à l'article L.2121-31 du même code, d'approuver le compte administratif 2014 du budget principal ci-joint et tel que présenté ci-avant.

Voté sous la présidence de M. Soroste.
M. le Maire ne participe pas au vote.

Adopté à la majorité.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Pallas ne prennent pas part au vote.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.